

L'assurance-accidents pour entreprises.

La CSS propose aux entreprises l'assurance-accidents selon la LAA. Avec l'assurance complémentaire LAA, vous pouvez en outre combler les lacunes de couverture ou élargir de manière personnalisée les prestations de l'assurance-accidents obligatoire.

Les bases légales.

Tous les salariés travaillant en Suisse doivent obligatoirement être assurés contre les maladies et les accidents professionnels. Les employés travaillant en moyenne plus de huit heures par semaine doivent par ailleurs être assurés contre les accidents non professionnels. Quant aux indépendants, ils sont libres de se conformer aux dispositions de la LAA.

La couverture d'assurance.

L'assurance-accidents pour entreprises de la CSS s'adresse à tous les employeurs qui sont tenus d'assurer leurs collaborateurs contre les accidents professionnels et non professionnels. Quel que soit son secteur d'activité, chaque employeur a aussi la possibilité de souscrire pour tout ou partie de son personnel une assurance-accidents adaptée à ses besoins et allant au-delà des prestations obligatoires.

Vos avantages:

- Compensation du salaire garantissant le maintien du niveau de vie des collaborateurs quelle que soit la classe de salaire
- Complément optimal aux prestations LAA
- Assistance LAA, suivi et conseil 24 h sur 24 en cas d'accident à l'étranger
- Participation aux excédents convenue par contrat
- Le traitement des prestations est confié à la Suva, le spécialiste dans le règlement des sinistres accidents et la réintégration au sein de l'entreprise
- Déclaration électronique des sinistres via le logiciel SUNET ou SUNET-online
- Déclaration électronique des salaires grâce à la procédure unifiée de communication des salaires

En tous points personnel:
conseil au 058 277 18 00
www.css.ch/entreprise

Informations et prestations d'un coup d'œil.

L'assurance-accidents selon la LAA

Pour les risques accidents professionnels, accidents non professionnels et maladies professionnelles, la LAA prévoit notamment les prestations suivantes:

- Frais de guérison
- Indemnité journalière
- Rente d'invalidité
- Indemnité pour atteinte à l'intégrité
- Prestations pour survivants

L'assurance complémentaire LAA

La CSS propose l'assurance complémentaire LAA à toutes les entreprises établies en Suisse (y compris celles assurées auprès de la Suva). Dans le cadre de cette assurance peuvent être assurées les prestations suivantes:

- Frais de guérison en division privée
- Indemnité journalière
- Capital en cas d'invalidité
- Rente d'invalidité
- Capital en cas de décès
- Rente de survivants
- Couverture des réductions de prestations par l'assureur LAA
- Indemnités journalières en cas d'hospitalisation

La CSS et la Suva – deux partenaires solides au bénéfice d'une longue expérience

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Suva et la CSS travaillent ensemble dans le domaine des assurances-accidents collectives et notamment dans celui de la gestion des sinistres. Avec un même objectif: fournir des prestations de premier ordre aux clients de la CSS. La Suva, principale assurance-accidents obligatoire de Suisse, et la CSS, prestataire innovant dans le secteur des assurances de personnes, peuvent ainsi exploiter d'importantes synergies. Les deux entreprises sont synonymes de fiabilité, de qualité et de compétence.

En termes de gestion des coûts et de la qualité, cette collaboration exceptionnelle offre de nombreux avantages dont vous profiterez directement en tant que client. Nous vous proposons des primes attractives et un traitement des prestations de grande qualité qui n'a rien à envier à la concurrence.

Vous trouverez de plus amples informations dans notre fiche-produit «Le New Case Management – Traitement des prestations pour l'assurance-accidents de la CSS et de la Suva».

Notre tuyau:

Pour compléter de façon optimale notre assurance-accidents, nous vous conseillons notre assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et notre service de conseil pour la gestion des absences.

vivit, le centre de compétence pour la santé et la prévention de la CSS Assurance vous conseille pour toutes les questions concernant le sujet de la gestion de la santé en entreprise (GSE).

vivit
La santé c'est notre affaire

CSS Assurance

Affaires d'entreprises
Avenue de Valmont 41, 1000 Lausanne 10
Téléphone 058 277 18 00, Téléfax 058 277 11 55
info.entreprise@css.ch

